

Les Archives en Indochine

Ferréol de Ferry

Citer ce document / Cite this document :

de Ferry Ferréol. Les Archives en Indochine. In: La Gazette des archives, n°8, 1950. pp. 33-41;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1950.1336>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1950_num_8_1_1336

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Un soulagement notable pourrait être apporté à ces ateliers locaux par la création d'un laboratoire central puissamment organisé, à Paris, pour le traitement des films ; ou encore par la création de laboratoires régionaux.

Un matériel volant de secours pourrait être créé.

De toutes façons, dans l'état présent des choses et quel que soit l'usage que l'on fera du microfilm, celui-ci sera vite disproportionné à l'ampleur de nos besoins. Ce n'est pas un héritage fabuleux et inépuisable qui nous échoit ; c'est un instrument qui décuple nos moyens mais reste dans le cadre de nos patients et longs travaux d'archives. Un ordre de priorité, d'urgence, doit être établi, un plan de travail qui évite la dispersion et concentre méthodiquement nos efforts selon les données d'une politique générale commune à tous les dépôts.

Techniquement, il y a encore beaucoup à faire pour adapter les appareils à nos besoins : rendement, rapport de réduction et d'agrandissement, etc. Il n'est pas douteux que ces améliorations soient possibles dans une mesure importante. Aucun constructeur ne mettra à l'étude un appareil spécialement adapté au service des Archives, si le cas lui est soumis par l'un d'entre nous. Il n'y manquera pas s'il y voit une vente assurée d'une centaine d'appareils en cas de réussite.

Je suis bien sûr qu'à cette oeuvre les instituts scientifiques de France et les savants hautement qualifiés, comme Monsieur CORDONNIER, donneraient tout leur appui et leur collaboration.

Mais avant tout, il faut dégager les normes techniques optima, fixées selon l'usage que l'on réserve au microfilm dans nos dépôts. Pour résoudre un problème, il faut commencer par le définir.

A. BETGE-BREZETZ

LES ARCHIVES EN INDOCHINE

La Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, créée par arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine, en date du 29 novembre 1917, contrôlait au 9 mars 1945 (date du coup de force japonais) les quatre dépôts d'archives suivants :

1 - A HANOI : Les Archives Centrales de l'Indochine, où étaient conservées notamment : les archives du Gouvernement général, remontant à la période dite "des Amiraux", les archives de plusieurs "Services Généraux" dépendant directement du Gouvernement Général, et en même temps les Archives de la Résidence Supérieure au Tonkin, les archives en caractères de l'ancien Kinh-Luoc du Tonkin, une partie des archives de la Mairie de Hanof, des Résidences des provinces et des tribunaux locaux du Tonkin.

2 - A HUE : Les Archives de l'Annam (archives de la Résidence Supérieure).

3 - A SAIGON : Les Archives de Cochinchine.

4 - A PHNOM PENH : Les Archives Centrales du Cambodge.

Il n'existait pas, au Laos, de dépôt contrôlé par la Direction.

Les quatre dépôts mentionnés plus haut - à l'exception du Fonds du Kinh-Luoc dont aucun service national n'avait revendiqué la conservation - centralisaient uniquement les archives de l'Administration française en Indochine : les Gouvernements annamite, cambodgien et laotien conservaient à Hué, Phnom-Penh, Luang-Prabang et Vientiane, leurs propres archives sur lesquelles l'Administration française ne s'est jamais permis d'exercer le moindre contrôle.

Les Archives Impériales d'Annam, conservées à Hué avec un soin particulier, avaient été réorganisées dès 1942 par un archiviste-paléographe vietnamien, M. Ngo-Dinh-Nhu, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Indépendamment de la Direction des Archives et des Bibliothèques qui, cependant, depuis 1930 était chargée d'un cours de formation d'archivistes-bibliothécaires et qui était fréquemment consultée pour donner des directives sur le classement des archives, de nombreux Services Publics, tels que les Résidences, les Mairies, les Services du Cadastre ou de l'Enregistrement, les Services Judiciaires, ainsi que de nombreuses institutions privées, commerciales ou confessionnelles, conservaient des archives remontant parfois aux débuts de l'intervention française.

Les événements consécutifs au 9 mars 1945 ont gravement atteint les archives, surtout celles qui étaient encore conservées par les administrations et par les institutions privées, particulièrement sur le territoire du Viêt-Nam.

Les Archives Impériales de Hué, notamment, ont été totalement détruites, ainsi que les Archives de la Résidence Supérieure en Annam. Un grand nombre de services du Gouvernement Général, à Hanôï, ont vu pareillement leurs archives dispersées. Quant aux archives des provinces, autant qu'on peut en juger actuellement, elles ont été le plus souvent anéanties ou perdues.

Par contre, le dépôt des Archives Centrales à Hanôï, a très peu souffert des événements. Ceux de Saigon et de Phnom-Penh sont pratiquement intacts.

o

o o

Depuis la remise en marche de l'Administration française en Indochine, la Direction des Archives et des Bibliothèques contrôlait, au 15 juin 1950 :

- Les Archives Centrales de l'Indochine, à Hanôï.
- Les Archives Centrales du Cambodge, à Phnom-Penh.

Le contrôle des Archives de Cochinchine à Saigon a été intégralement transféré dès le 14 février 1948 au Gouvernement du Sud-Viêt-Nam. Depuis le rattachement de la Cochinchine à l'Etat du Viêt-Nam, elles dépendent uniquement du Gouvernement Vietnamien.

Les conventions particulières d'application des accords franco-vietnamiens et franco-cambodgiens vont amener une refonte complète de l'administration des archives en Indochine, sur la base d'une répartition des Archives entre les Etats Associés et la France.

Ces opérations provoqueront sans doute, dans un délai assez court, la création d'Archives Nationales dans les pays associés, et d'un Service d'Archives Françaises dépendant du Haut-Commissariat.

Il n'est peut-être pas inutile, cependant, de donner un bref aperçu de l'état actuel des archives à la veille de ces modifications.

o
o o

Il n'existe pas, à proprement parler de Guide Général imprimé des Archives d'Indochine.

L'article du créateur et organisateur de la Direction des Archives et des Bibliothèques, M. Paul BOUDET : Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine (Revue Indochinoise, t. XXXI (janvier-juin 1919), Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919), avec un avant-propos du Gouverneur Général Pierre PASQUIER, décrit seulement les débuts de l'organisation et les projets qu'en trente ans de travail M. BOUDET, a su, en grande partie, mettre à exécution.

Par contre, le Manuel de l'Archiviste (anonyme, mais oeuvre également de M. Paul BOUDET), 2e édition, Hanoi, Imprimerie Lê-Van-Tan, 1945, XIV-134 pp, fig., pl., donne dans son introduction un historique des divers services d'Archives en Indochine, et des réalisations effectuées depuis l'article indiqué ci-dessus, jusqu'à la veille même des événements.

Les Rapports annuels au Conseil de Gouvernement ou au Gouverneur Général (Rapports sur la Direction des Archives et des Bibliothèques, Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient) retracent, de 1921 à 1939, les progrès des différents dépôts et signalent notamment les versements effectués.

Sur les Archives Impériales d'Annam (disparues) il conviendra de consulter une autre étude de Paul BOUDET : Les Archives des Empereurs d'Annam et l'histoire annamite, XXXIXe cahier de la Société de Géographie de Hanoi, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1942, 32 pp., fig., pl., qui reste le dernier témoignage sur ce précieux dépôt dont certaines pièces remontaient au XVIIe siècle.

Etat actuel des principaux dépôts :

A - DEPOTS PUBLICS

I) - Les Archives Centrales de l'Indochine et Archives de l'ancienne Résidence Supérieure au Tonkin, 31, rue Borgnis-Desbordes, à Hanoi.

Ces archives sont classées selon un système assez particulier. A l'intérieur de quelques grands fonds : Amiraux et Gouvernement Général, Résidence Supérieure, Mairie de Hanoi ... qui ne forment pas comme dans les Archives de France une série désignée par une lettre, les documents sont, à leur réception, groupés sommairement sur les rayons selon les rubriques d'un classement décimal. Chaque carton, registre ou liasse est signalé par une lettre de série méthodique (N = Agriculture, P = Marine de Guerre, etc ...) suivie d'un nombre dont chaque élément constitue une sous-série, D 21 étant une sous-

série de D 2, D 211, 212, étant des sous-séries de D 21, et ainsi de suite. Il est bien entendu qu'il ne s'agit là que d'un repère méthodique et non d'une cote.

Lors du classement définitif, chaque dossier fait l'objet d'une inscription sur trois inventaires dactylographiés :

- 1) Inventaire numérique : La cote définitive est le numéro d'ordre d'inscription du dossier dans cet inventaire, quel que soit le bureau de versement du dossier ou la catégorie méthodique à laquelle il peut appartenir.
- 2) Catalogue méthodique sur fiches, par lettres de séries et sous-séries décimales : Ce catalogue par séries méthodiques fictives permet de regrouper et de retrouver sous de grandes rubriques (Travaux Publics, Enseignement, etc) les fiches des dossiers classés sur les rayons dans un ordre purement numérique.
- 3) Catalogue - dictionnaire par mot - type.

Chaque fonds possède son inventaire numérique (sur registre). Les principaux fonds ont leur catalogue méthodique. Le catalogue-dictionnaire est commun à tous les fonds et constitue le fichier central des Archives.

Ce classement, inspiré de celui des Bibliothèques, permet l'emploi d'une cote extrêmement simple et sans exposant. Il s'est avéré fort utile et le seul pratique, étant donné les changements continuels de structure et d'attributions des Services en Indochine. Ces changements : suppressions, créations, rattachements de tel service à tel autre; eussent rendu particulièrement confus un classement effectif par bureaux ou par grandes séries méthodiques.

Toutefois, un assez grand nombre de registres et de documents classés sommairement sont encore disposés sur les rayons selon le classement méthodique. Leur indicatif de série leur sert de cote provisoire. Un numéro d'ordre leur a été donné dans certains cas pour plus de précision.

Le classement à série unique se prête mal à l'édition de catalogues imprimés comme peuvent en établir les Archives de France, les documents n'étant classés ni par ordre chronologique, ni par ordre méthodique, ni par bureaux de versement. Quant au catalogue par séries méthodiques il se modifie continuellement par l'intercalation de nouvelles fiches.

Le Manuel de l'Archiviste, cité plus haut, donne cependant un plan détaillé des séries méthodiques en usage dans le Catalogue méthodique des Archives Centrales et la "clé" des sous-séries décimales. Il faut noter qu'il s'agit là d'un cadre théorique de classement et que si tous les documents conservés peuvent être rapportés à l'une de ses rubriques, certaines rubriques s'insérant logiquement dans le cadre de classement ne figurent que pour mémoire, aucun document pouvant s'y rapporter n'ayant encore été versé ou inventorié.

Le plan détaillé des séries méthodiques théoriques données dans le Manuel de l'Archiviste permet, fort utilement, de se rapporter au fichier méthodique qui renvoie lui-même au classement numérique continu. L'édition de 1945 du Manuel constitue un perfectionnement du cadre proposé par le Règlement et instructions pour l'organisation et le classement des archives (arrêtés du 29 novembre 1917 et 26 décembre 1918). Tirés à part : Hanoi-Haiphong. Impr. d'Extrême-Orient, 45 pp.

Ces deux publications n'ont pas pour objet de rendre compte du groupement effectif sur les rayons ni du genre et de la quantité des documents réellement conservés.

Un tableau des fonds des Archives Centrales et de la Résidence Supérieure au Tonkin était publié chaque année en une page, dans le Rapport du Directeur des Archives et des Bibliothèques (Hanoi, Impr. Lê-Van-Tan). Ces tableaux se bornaient à donner le total des dossiers, liasses ou registres reçus, inventoriés et restant à classer, sans chercher à spécifier davantage le genre de documents : Correspondance au départ ou à l'arrivée, télégrammes, registres d'enregistrement, etc ... ni la sorte d'affaire traitée, ces détails étant par ailleurs minutieusement portés dans les trois inventaires cités plus haut.

Le tableau figurant dans le rapport de juillet 1939 faisait état des fonds suivants :

a) Archives Centrales de l'Indochine :

Amiraux - Gouvernement Général (Cabinet et Bureaux)
 Direction des Finances.
 Etat-Major.
 Inspection Générale de l'Agriculture et des Forêts.
 Inspection Générale des Travaux publics.
 Institut Océanographique.
 Services Economiques.
 Service Géographique.
 Trésorerie Générale.
 Tribunal de Haiphong.
 Tribunal de Tourane.

b) Archives du Tonkin :

Résidence Supérieure (Cabinet et Bureaux).
 Kinh-Luoc.
 Direction Locale de l'Agriculture.
 Direction Locale de l'Enseignement.
 Direction Locale de la Santé.
 Circonscription Territoriale des Travaux Publics.
 Province de Bac-Ninh.
 Province de Bac-Giang.
 Province de Ha-Dong.
 Province de Hoa-Binh.
 Province de Nam-Dinh.
 Province de Lao-Kay.
 Province de Phu-Tho.
 Province de Thai-Binh.
 Province de Tuyên-Quang.
 Mairie de Hanoi.

Certains documents ayant disparu et d'importants versements ayant été effectués depuis le dernier rapport imprimé, un relevé sommaire par travée des documents inventoriés ou classés sommairement est en cours d'achèvement (1er juillet 1950) avec mention de provenance et des dates extrêmes de chaque catégorie.

II) - Les anciennes Archives de la Cochinchine actuellement conservées aux Archives du Sud-Viêt-Nam, 34, rue Lagrandière, à Saigon.

Ces archives dont le contrôle a été transféré au Gouvernement du Viêt-Nam, remontent aux débuts de l'intervention française. Les conventions d'application des accords Franco-Viêt-Nam et la France

Il n'en existe pas de Guide imprimé : le Manuel de l'Archiviste en donne un bref historique, qu'on trouvera plus développé dans la brochure plus ancienne de TRUONG-VINH-KY : Les Archives du Gouvernement de la Cochinchine. Hanoi, Imprimerie Tonkinoise, 1915, 52 pp. On trouvera aussi dans cette dernière publication le plan de classement adopté qui diffère sensiblement du système instauré plus tard à Hanoi et à Phnom-Penh et dans divers services. Ce cadre a d'ailleurs été en partie modifié.

Un certain nombre de pièces parmi les plus anciennes de ce dépôt sont publiées dans l'ouvrage de BOUCHOT (Jean), Documents pour servir à l'Histoire de Saigon (1859 à 1865), Saigon, Albert Portail, 1927, 1 vol., 527 pp. pl.

III) Archives Centrales du Cambodge à Phnom-Penh.

Installées dans le bâtiment actuel, derrière la Bibliothèque, depuis 1926, ces archives sont classées suivant le système en usage à Hanoi : classement sommaire sur les rayons selon les grandes séries méthodiques et sous-séries décimales indiquées dans le Manuel de l'Archiviste, inscription des documents classés sur les trois inventaires : numérique, méthodique et par mot-typé.

Les documents inventoriés sont groupés, en fait, dans une série unique : Résidence Supérieure où ils sont numérotés de 1 à l'infini. Il n'existe pas de Guide imprimé de ce fonds.

o
o o

B - ARCHIVES DE SERVICES PUBLICS

Les Services Publics tels que les Services Judiciaires, ceux de l'Enregistrement et du Cadastre possèdent des Archives dont certaines remontent aux premiers temps de l'intervention française.

Les diverses conventions d'application des accords stipulent en général que les Services transférés par l'Administration Française aux Gouvernements Nationaux seront remis avec leurs archives. En ce qui concerne les archives municipales et locales, rappelons qu'une partie des archives de la Mairie de Hanoi et des résidences du Tonkin est conservée encore aux Archives Centrales. Quelques archives de Résidences figurent également dans les Archives du Cambodge.

On sait aussi qu'un double des registres de l'Etat-Civil européen est envoyé régulièrement au Ministère des la France d'Outre-Mer, pour être conservé au Dépôt des Papiers Publics.

Les établissements hospitaliers, pénitentiaires et d'enseignement possèdent encore certaines archives parfois assez anciennes.

Les Instituts de Recherches : ceux, notamment des Services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, le Service Géologique et le Service Géographique de l'Indochine (à Dalat) avaient accumulé d'intéressantes archives scientifiques, manuscrites ou photographiques. Elles ont été perdues en grande partie.

L'Institut des Recherches Agronomiques de l'Indochine (Saigon) imprime le compte-rendu de ses travaux, notes et observations dans une publication à périodicité variable intitulée : "Archives de l'Institut des Recherches Agronomiques de l'Indochine".

L'Office Indochinois du Riz (Saigon) publie, de même, les "Archives de l'Office Indochinois du Riz".

L'Institut Océanographique de l'Indochine (Station maritime de Cauda par Nhatrang (Centre-Viêt-Nam) a perdu ses archives et ses registres d'inscriptions et d'observations au cours des événements. Les archives ont été réorganisées et reconstituées à partir de 1947. La photothèque de l'Institut a perdu les 2/3 de ses clichés (voir : CHEVAY (P.) et SERENE (R.), Rapport sur le fonctionnement de l'Institut Océanographique pendant les années 1938-1947, s. l. n. d., en vente : Librairie Portail, Saigon).

L'Inspection Générale des Travaux Publics s'était tenue en rapports très étroits avec la Direction des Archives et Bibliothèques et avait élaboré de concert avec cette dernière une "Règlementation sur la tenue des Archives et Bibliothèques du Service des Travaux Publics", Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 1 br., 52 pp., Pl., comportant un cadre de classement décimal adapté au Service et conçu dans l'esprit du plan en usage aux Archives Centrales. La réglementation prévoyait des versements annuels aux Archives Centrales, les fiches alphabétiques des dossiers demeurant dans le Service. Une faible partie des dossiers a pu être versée et on compte de nombreuses pertes.

o

o o

C - SERVICES SEMI-PUBLICS

L'Ecole Française d'Extrême-Orient, 26, bd Carreau, Hanoi.

L'Ecole Française d'Extrême-Orient, placée sous la haute autorité de l'Institut de France, possède des archives propres à son activité depuis sa création (1901). Ce sont des comptes-rendus de missions, des notes de voyages, des rapports d'enquêtes, des documents administratifs et comptables concernant le fonctionnement des Musées ou des Services de Conservation des Monuments historiques. Ces dossiers, qui ne sont pas communiqués au public, sont enregistrés selon un classement à la fois méthodique et chronologique.

La Bibliothèque de l'Ecole conserve en outre de précieuses séries de documents qui, en l'absence de tous autres témoignages sur l'histoire locale, peuvent être considérés comme des documents d'archives. Ce sont : un fonds d' "estampages" d'inscriptions chames (118), khmères et laotiennes (2.096), chinoises (1.557) et vietnamiennes en caractères chinois (20.938), un fonds de 132 brevets royaux et de copies de "brevets de génie" groupés en 457 volumes, des coutumiers et règlements communaux (648) volumes), des registres de rizières (514 volumes) et des notices de villages (101 volumes).

Une plaquette de 8 pages : La Bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, s. l. n. d. (Hanoi, vers 1944) donne quelques détails sur cette organisation.

Voir en ce qui concerne les inscriptions : COEDES (Georges) Listes générales des inscriptions du Champa et du Cambodge, Hanoi, 1923

D - INSTITUTIONS PRIVEES

Les Instituts Pasteur d'Indochine (Saigon, Dalat, Nhatrang, et Hanoi) groupés sous une direction générale dont le siège est à Saigon, éditent semestriellement les archives de leurs travaux et observations sous le titre d' "Archives des Instituts Pasteur d'Indochine".

La Société des Etudes Indochinoises (siège : Musée Blanchard de La Brosse, Saigon), est la seule Société savante d'Indochine survivant aux événements. Son origine remonte à l'année 1865. Elle a conservé ses archives, dont il n'existe pas de Guide Imprimé. Elle publie périodiquement le "Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises". Voir MALLERET (L.), La Bibliothèque de la Société des Etudes Indochinoises dans : Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises, n° 1 et 2, 1933, pp. 25-28.

Les Chambres de Commerce d'Indochine (Hanoi, Haiphong, Saigon, Phnom-Penh). La Chambre de Commerce de Saigon a pu sauver presque toutes ses archives qui remontent à sa fondation (1870). La Chambre de Commerce de Phnom-Penh n'a pas conservé ses archives ; celle d'Hanoi a perdu les siennes en 1945. Celle de Haiphong n'a pas répondu à notre questionnaire. Aucune n'a édité de guide de ses archives.

Les grandes entreprises ou maisons de commerce ont, naturellement, des archives, dont il n'existe pas de guide imprimé. M. Etienne DENIS prépare en ce moment (1950) un ouvrage qui retracera l'histoire de la maison Denis Frères (Bordeaux-Saigon), l'une des plus anciennes maisons d'import-export d'Indochine, qui possède des archives remontant à la période "des Amiraux".

On sait d'autre part, que le siège de la Banque de l'Indochine se trouve à Paris.

o

o o

E - ARCHIVES RELIGIEUSES

Chaque évêché, vicariat ou préfecture apostolique, chaque paroisse, conservait ses archives. Il est impossible, dans les conditions actuelles de se faire une idée de ce qui peut en subsister.

Tous les documents anciens ou ayant quelque valeur, des archives des vicariats apostoliques, missions ou maisons diverses dépendant de la Société des Missions Etrangères, ont été envoyés à Paris au siège de la Société (Renseignement obligeamment communiqué par Mgr CASSAIGNE, Vicaire-apostolique de Saigon). Il n'existe pas d'inventaire de ces archives.

Il convient de signaler la Bibliothèque de l'Institut Bouddhique de Phnom-Penh qui contient une très riche collection manuscrite de textes rituels, annales, chroniques, etc ... Pas d'inventaire imprimé.

o

o o

F - PHOTOTHEQUES

Le Service Français d'Information, 95, bd de la Somme, Saigon, possède une importante photothèque (événements, paysages, monuments, personnalités, etc ...) classée méthodiquement. Pas de catalogue imprimé.

L'Institut Océanographique de Nhatrang reconstitue sa photothèque : il n'en possède qu'un fichier méthodique.

La Bibliothèque Centrale de l'Indochine (Direction des Archives et Bibliothèques), 31, rue Borgnis-Desbordes, à Hanoi, possède un fonds d'estampes et reproductions photographiques relatives à l'histoire de l'Indochine et classées méthodiquement. Pas de catalogue imprimé.

L'Ecole Française d'Extrême-Orient (Hanoi), possède une riche photothèque archéologique et ethnologique de plus de 25.000 clichés auxquels correspondent des épreuves sur carton réparties dans un fichier méthodique (Renseignement obligeamment communiqué par M. Louis MALLERET). Pas de guide imprimé.

Depuis 1948, enfin, de nombreux services, tant français que des Etats Associés, se constituent des archives microfilmées. Le Haut-Commissariat de France possède deux laboratoires de microfilm, à Saigon et à Hanoi.

o

o o

G - DISCOTHEQUES

Seuls les Services de Radiodiffusion français (Radio France-Asie) et les Services de Radiodiffusion des Etats Associés (Saigon, Hué, Hanoi, Phnom-Penh, Vientiane) possèdent des discothèques, dont il n'existe pas de guide imprimé.

SAIGON, juillet-août 1950

F. de FERRY

CHRONIQUE AMICALE

Notre regretté confrère Pierre DAUDET, archiviste honoraire aux Archives nationales, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume et cité à l'ordre de la nation.

Dans les dernières promotions de la Légion d'honneur nous avons relevé les noms de nos confrères : Georges BOURGIN, Directeur honoraire des Archives de France, promu Commandeur ; BUSQUET, archiviste-en-chef honoraire des Bouches-du-Rhône, **ESQUER**, archiviste du gouvernement général de l'Algérie, promus officiers ; CAILLET, Conservateur aux Archives nationales, FRANCOIS, Conservateur-adjoint aux Archives nationales, Mlle LECLAND, agent supérieur aux Archives nationales, AVEZOU, Archiviste-en-chef de l'Isère, CHOBOUT, Archiviste-en-chef du Vaucluse, GANDILHON, Archiviste-en-chef de la Marne, nommés chevaliers.